REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix
-=-=-=-
PRESIDENCE DU CONSEIL DES MINISTRES
-=-=-

DECRET N° 75/45 DU 30.I.75

portant nomination de M. DIACONU ION en qualité de Chef comptable adjoint de la Société Cotonnière Congolaise (SOCOTON).-

-=-=-=-=-=-=-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

Vu la Constitution ;

Vu le protocole d'accord signé entre le Congo et l'entreprise roumaine de commerce extérieur "ROMAGRIMEX" ;

Vu l'ordonnance n° 16/74 du 8 octobre 1974 portant création de la Société Cotonnière Congolaise (SOCOTON) ;

Vu l'ordonnance n° 63/25 du 17 décembre 1963 portant réglementation des sociétés d'économie mixte ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

Article premier.- Monsieur DIACONU ION, diplômé de l'Académie des Hautes Etudes Commerciales et Industrielles de Roumanie, est nommé en qualité de Chef comptable adjoint de la Société Cotonnière Congolaise (SOCOTON).

Article 2.- Le Ministre de l'Agriculture est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel de la République Populaire du Congo./-

Fait à Brazzaville, le 30 Janvier 1975

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Le Vice-Premier Ministre,
Ministre de l'Agriculture ;

Ch. NGOUOTO-MOUKOLO.-

H. LOPES.-